



Association pour la Sauvegarde du Ciel et de  
l'Environnement Nocturnes (ASCEN)

ASBL

# ÉCLAIRAGES PUBLICS ET CRIMINALITÉ

Quand on parle de pollution lumineuse, il existe un large consensus pour admettre qu'il existe de nombreux problèmes au niveau de la perte de vision du ciel nocturne, des impacts sur l'environnement ou du gaspillage énergétique engendré par les éclairages nocturnes.

On pourrait facilement régler ou du moins réduire ces problèmes en pratiquant des extinctions nocturnes de l'éclairage public et privé (commerces, etc.), en éclairant vers le bas et en réduisant les puissances lumineuses. Cependant des objections existent : beaucoup de personnes pensent que les éclairages apportent un plus quant à la sécurité routière ou la lutte contre la criminalité. En effet, chaque individu a une perception individuelle et sécuritaire de la lumière.

On notera que c'est ce « sentiment d'insécurité » plus que l'insécurité elle-même qui est combattue notamment par le biais des politiques et des dispositifs de prévention de la délinquance nocturne.

Mais qu'en est-il réellement ? Sur-éclairer est-il un moyen dissuasif et très efficace pour se protéger ou protéger ses biens. L'éclairage nocturne apporte-t-il une véritable sécurité ou ne s'agit-il que d'un « sentiment de sécurité » ? Nous allons voir que les lumières nocturnes renforcent cette impression, ce sentiment de sécurité, mais vont rarement au-delà.



Quand on recherche des analyses sur le lien entre éclairage et sécurité publique, on doit examiner, comme le décrit Sophie Mosser (1), des rapports qui sont quasiment tous « en langue anglaise car ils ont été rédigés dans des pays anglo-saxons où les travaux sur cette question ont principalement été menés sous la pression des vifs débats qui s'y sont instaurés.

De plus, ils se répartissent strictement dans un « camp » ou l'autre, selon qu'ils visent ou non à conclure à l'efficacité de l'éclairage urbain comme mesure de prévention de la criminalité ; et ils se focalisent essentiellement sur les critiques méthodologiques des travaux menés dans l'autre camp, sans toujours objectiver les motivations qui stimulaient les diverses enquêtes ni les divers fondements théoriques et conceptuels sur lesquels elles se sont basées au fil des années.

Les comparaisons des résultats des diverses enquêtes restent alors à un niveau superficiel, s'affrontant sur des « vices de forme », sans paraître, jusqu'à très récemment, pouvoir engager une discussion sur le fond des problèmes posés et des hypothèses guidant les choix stratégiques pour les traiter. »

Sophie Mosser (1) attire encore notre attention sur le fait « de prendre conscience qu'il reste encore beaucoup de travail à mener pour comprendre plus finement si l'éclairage a un rôle à jouer (et lequel) pour participer à traiter le problème, bien réel, mais plus subtil qu'il n'y paraît, de la sécurité dans les villes. »

## La peur du noir : un des moteurs du sur-éclairage

« Nos peurs sont plus nombreuses que les dangers que nous courons. Nous souffrons beaucoup plus pour notre imagination que pour la réalité » - Sénèque

La nuit a toujours paru hostile aux êtres humains et la « peur du noir » qui en découle est un **sentiment très répandu dans la population**. La plupart des gens craignent l'obscurité, et la multiplication des éclairages, tant publics que privés, qui en découlent, pour des « raisons de sécurité » est une des grandes causes à l'origine de la pollution lumineuse.

L'origine de cette peur du noir trouve peut-être ses explications dans le fait que (2) « le crime a souvent été lié à la nuit et à sa noirceur (Koslofsky, 2011 ; Palmer, 2000). La religion a joué un rôle important dans le développement de cette association.

Sur base d'une grande variété de sources issues de la tradition chrétienne, une discussion complexe et soutenue sur l'obscurité et la nuit peut être établie, où les deux alimentent de puissantes métaphores. Les ténèbres portent une association forte, mais pas exclusivement négative, avec le mal et la séparation d'avec Dieu.

Au Moyen Âge, les usagers de la nuit étaient « physiquement dans leurs mouvements, et en étant métaphoriquement [...] liés au mal qui se trouvait dans l'obscurité. » (Youngs & Harris, 2003). Lorsque les démonologues ont lié la sorcellerie au crime aux XVIe et XVIIe siècles, ce processus s'est encore intensifié (Koslofsky, 2011). **Le jour et sa lumière représentaient Dieu ; le mal et le diable étaient liés aux ténèbres et à la nuit.** Le mal était alors associé à des crimes comme les homicides, les vols et les bagarres, mais aussi à des activités telles que la rébellion, le complot, les réunions de sociétés secrètes, la fabrication de poison à l'aide de plantes, etc. (Palmer, 2000). »

Au fil du temps, cette peur du noir a fait naître dans les esprits **une croyance, un mythe**, qui prétend qu'augmenter les éclairages nocturnes provoque inéluctablement une baisse de la criminalité : « **plus on éclaire, mieux c'est !** » Mais les recherches qui ont été faites jusqu'à présent n'ont pas encore pu fournir une fiabilité statistique évidente à une telle affirmation.

Certes, la lumière nocturne renforce l'impression, le sentiment de sécurité, mais qu'en est-il dans la réalité ? Aussi étonnant que cela puisse paraître, l'éclairage urbain à grande échelle n'a pas ou peu d'influence sur les actes criminels.

Les historiens et les sociologues sont unanimes pour dire, en se référant aux sociétés occidentales, que nous vivons dans une société jouissant d'une sécurité jamais atteinte dans le passé. On

serait donc confrontés au paradoxe d'une société qui, tout en garantissant à ses membres un degré extrêmement élevé de sécurité, fait de l'insécurité une préoccupation majeure : un paradoxe que vient confirmer le décalage, mis à jour par les sondages de victimation, entre les sentiments d'insécurité et le niveau de criminalité enregistrée.

Ce paradoxe n'en est pas un car « **être protégé, c'est aussi être menacé** ». La protection, en d'autres mots, engendrerait, tout au moins au niveau de la subjectivité des individus, le sentiment de la menace. L'insécurité serait ainsi « *l'effet d'un décalage entre une attente socialement construite de protections, et les capacités effectives d'une société donnée à les mettre en œuvre* ». Protéger l'individu, c'est en quelque sorte le rendre vulnérable, parce que on le déresponsabilise, parce qu'il n'est plus entièrement responsable de sa propre protection, tout en sachant que « *les programmes protecteurs ne peuvent jamais être pleinement accomplis et produisent déception et même ressentiment.* »

Une étude de la Police belge (3) a traité notamment les problèmes ressentis par la population dans leur quartier. « *Dans le top 5 des situations considérées comme problématiques dans le quartier, trois concernent la circulation. Aux troisième et quatrième places se trouvent respectivement l'agressivité au volant (44 %) et le stationnement gênant (44 %).* Les autres problèmes de quartier repris dans ce top 5 sont, à la deuxième place, les dépôts clandestins et déchets sau-

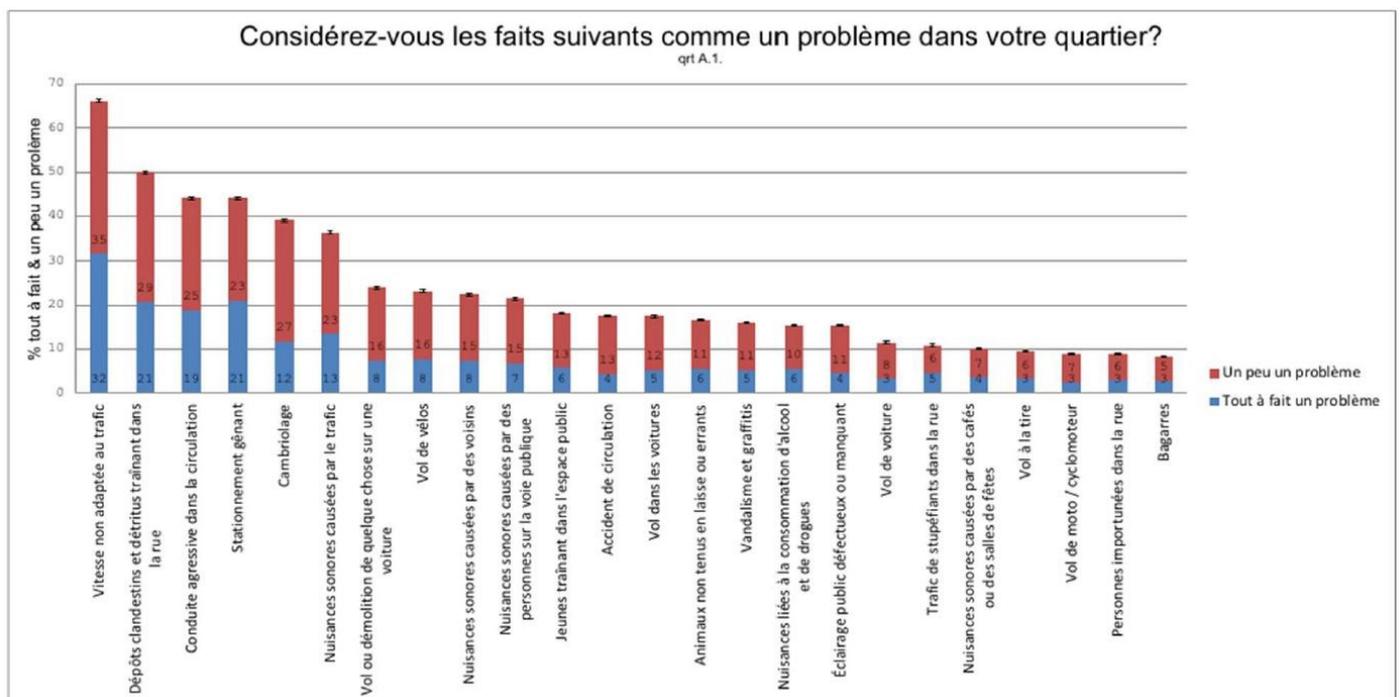


Figure 1. Question générale : Les situations suivantes constituent-elles un problème dans votre quartier ?

vages avec 50 %, ainsi que, **à la cinquième place, les cambriolages avec 39 %** (voir **figure 1**)). Les cambriolages sont un des problèmes récurrents pour lesquels l'éclairage nocturne semble être la solution idéale.

La perception problématique des cambriolages diffère selon l'âge des participants à l'étude : « ce sont principalement les 50-64 ans (43 %) et les 35-49 ans (42 %) qui ressentent les cambriolages comme un problème dans leur quartier. Les personnes plus jeunes, les 25-34 ans (34 %) et les 15-24 ans (35 %), ne considèrent pas cet aspect comme aussi problématique. »

En ce qui concerne le **sentiment d'insécurité**, l'étude de la police montre que « **5,8% des citoyens** ayant participé à l'enquête se disent « toujours » (1,5%) ou « souvent » (4,3%) en insécurité ».

Dans 20% des cas (voir **figure 2**), ce sentiment d'insécurité survient « parfois ». Dans 43% des cas « rarement » et « jamais » pour 32%. Quand on compare les pourcentages, les 5,8% de « toujours » et « souvent » est faible par rapport au 75% de « rarement » et « jamais ».

Et « le pourcentage de citoyens se disant « toujours » et « souvent » en insécurité est relativement faible au regard des enquêtes passées. Même si la méthode de passation diffère, la tendance à la baisse s'observe ».

Mais ce sentiment d'insécurité varie suivant « le profil des répondants qui se disent « toujours » et « souvent » en insécurité. Certaines catégories de population se sentent plus en insécurité que la

Répartition globale du sentiment d'insécurité

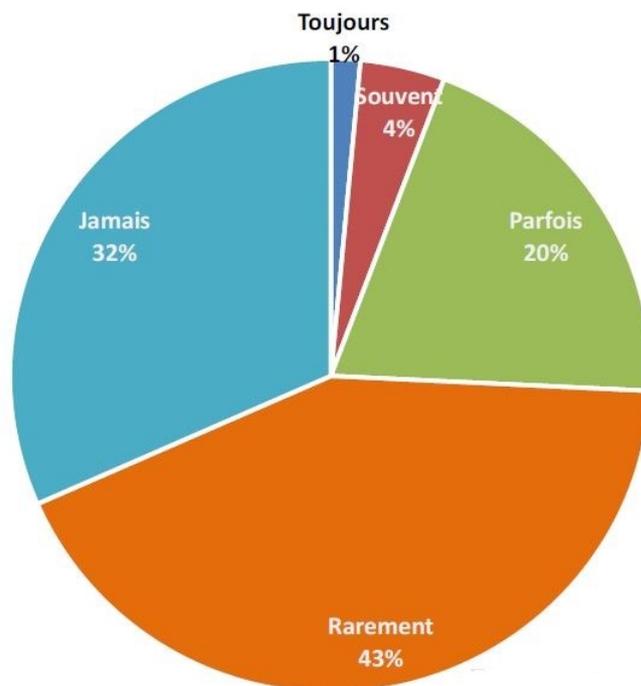


Figure 2. Répartition globale du sentiment d'insécurité

moyenne nationale de 5,8%. Ainsi, les plus jeunes (15-24 ans) répondent se sentir plus en insécurité (6,8%) que leurs aînés (5,4% pour les plus de 65 ans). Le sentiment d'insécurité est nettement plus marqué auprès des femmes (6,7%) que des hommes (4,7%) ».

Un des révélateurs dans l'esprit des gens est l'existence de cambriolages dans leur quartier. Mais quand ces derniers ont-ils lieu préférentiellement, le jour ou la nuit ?

Evolution du sentiment d'insécurité

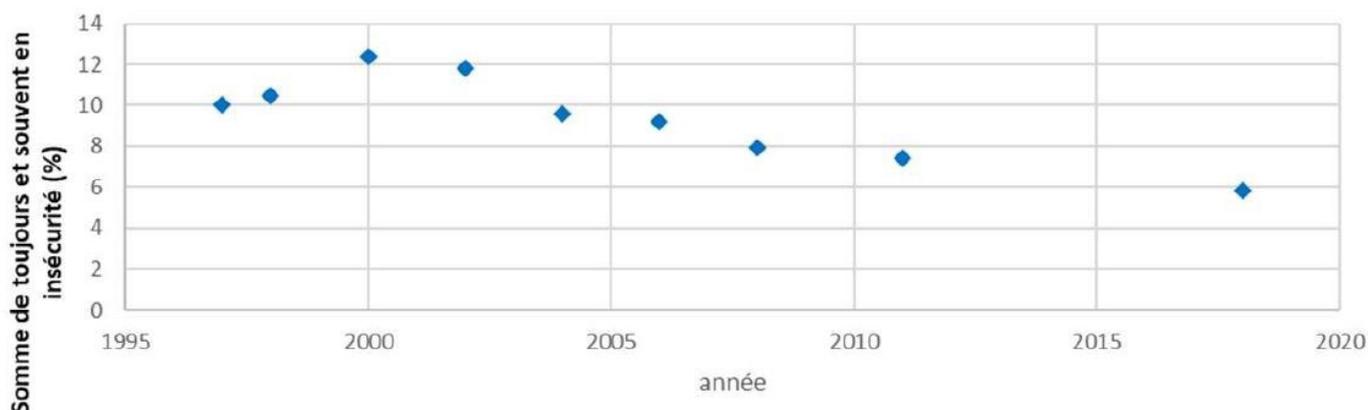


Figure 3. Evolution du sentiment d'insécurité de 1995 à 2020

## Les cambriolages et les vols ont-ils vraiment lieu la nuit ?

Si on s'intéresse aux cambriolages, on peut remarquer qu'en France, 80% des cambriolages ont lieu en plein jour avec 55% entre 14 et 17 heures et 99% des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées. « Les rapports de gendarmerie démontrent que les taux de délinquance (vandalisme, cambriolage, etc.) ne sont ni plus ni moins représentés pendant les périodes de non-éclairage. En résumé, cela ne change strictement rien sur ces aspects. Il est même démontré que les rassemblements de personnes sont moins propices, à juste titre, dans les zones non éclairées. » En Belgique, en Région Bruxelloise (4), **14% des cambriolages ont lieu la nuit.**

Sur le site [www.1joursans.be](http://www.1joursans.be) (« **1 Jour Sans** » : journée nationale d'action contre les cambriolages dans les habitations), on peut lire ceci : « **Environ 80 % des cambriolages ont lieu en plein jour.** En réalité, les cambrioleurs n'opèrent que lorsque la maison de leurs victimes est vide. Ainsi, même à midi, ils peuvent trouver leurs bonheurs.

Sachez tout de même qu'en règle générale, les cambrioleurs agissent pendant les heures où les occupants de la maison sont au travail. Un peu **plus de 55 % des cas ont lieu entre 14 heures et 17 heures et 25 % des cambriolages se font dans la matinée entre 8 heures et 10 heures.**

Contrairement à la pensée commune, les cas d'effraction ne sont pas légion pendant la nuit. Toutefois, il y a certains cambrioleurs qui préfèrent opérer pendant la nuit (souvent entre minuit et 6 heures). C'est souvent le cas pendant les périodes hivernales. Une opération ne dure en moyenne que 3 minutes. »

Sophie Mosser (1) note également que « dans le cas de la France, la revue Urbanisme (n° 243) notait en 1991, à partir du cas du Val de Marne, que **les deux tiers des cambriolages sont en effet commis de jour (entre 6 h et 18 h, lorsque les habitants sont sortis),** tandis que les entrepôts et usines sont plutôt dévalisés de nuit (80% de ces cambriolages s'effectuent après 21 h).

Près des deux tiers des vols avec violence sont perpétrés de jour, très souvent dans les transports en commun ; la nuit, quand bus et métro ne circulent plus, ce type d'agression se produit plutôt à l'intérieur des parkings. Enfin, les trois quarts des vols à main armée se produisent entre 18 et 21h, à l'heure où les commerçants ferment, et souvent pour le vol de leur recette de la journée ; et enfin, les vols dans les voitures se produisent presque pour moitié après 18h, et les vols de voitures surtout après minuit. »

On peut lire aussi sur <https://www.verisure.fr/guide-securite/cambriolage/conseils-anti-cambriolage/prevention-cambriolage/faits-a-connaître> que « 7 cambriolages sur 10 ont lieu en pleine journée.

Une nouvelle étude Kantar TNS [Taylor Nelson Sofres (Société française d'enquêtes par sondages)] pour Verisure réalisée en 2018 sur une base de 505 personnes cambriolées ont permis d'identifier les moments les plus propices aux cambriolages.

Près de 8 cambriolages sur 10 ont lieu pendant la semaine (21% le week-end, 79% en semaine).

Et 7 cambriolages sur 10 se produisent en journée, principalement l'après-midi :

Le matin, entre 6h et 11h : 11% des victimes de cambriolage.



Figure 4. Cambriolage dans habitation – répartition proportionnelle dans le temps du nombre de faits enregistrés, au niveau national pour l'année 2015

*Le midi, entre 11h et 14h : 17% des victimes.  
L'après-midi, entre 14h et 18h : 43% des victimes  
En soirée, entre 18h et 23h : 16% des victimes.  
La nuit, entre 23h et 6h : 5% des victimes. »*

Dans les statistiques policières de 2015 (5), « *Au niveau de la répartition dans le temps, on peut constater, pour l'ensemble des vols à main armée, que c'est surtout la période entre 17h00 et 21h00 où le risque le plus élevé d'en être victime se présente. Le vendredi, la fourchette de temps de risque plus élevé commence même à 15h00. Spécifiquement en ce qui concerne les objectifs commerciaux, on constate surtout un risque plus élevé aux alentours de l'heure de fermeture, moment où, en d'autres mots, la caisse contient le plus d'argent. »*

## Études sur l'(in)efficacité de l'éclairage

Les chiffres des cambriolages, des agressions et de tous les actes délictueux dans leur ensemble peuvent-ils être réduits grâce à l'éclairage, et plus particulièrement à l'éclairage public ? En d'autres termes, existe-t-il un lien entre sécurité publique et éclairage ?

L'efficacité de l'éclairage dans la dissuasion de la délinquance est, contrairement aux idées reçues, loin d'être établie. Probablement parce que le délinquant bénéficie tout autant que sa victime d'un environnement éclairé. On peut aussi noter que l'absence de lumière provoque souvent une absence d'attroupement social à vocation agressive sur les places publiques de villages ou devant des établissements publics (collèges, stades, etc.). La lumière, à des heures tardives, contribue à banaliser l'activité humaine et est aussi un catalyseur de rassemblement.

Pour analyser et quantifier ces faits, nous avons besoin d'études sur les liens entre la sécurité et l'éclairage. Malheureusement, il y en a peu. De plus, la plupart d'entre elles ont été menées aux États-Unis et au Royaume-Uni.

### Études aux États-Unis

Le **Département de la Justice des États-Unis** a présenté une étude complète de 60 projets d'éclairage de rues au Congrès des États-Unis en **février 1977** (Tien, O'Donnell, Barnet, Mirchandani

et Pitu 1977, IDA IS63 1998) **(6)(7)(8)**. Les résultats des évaluations d'éclairage se sont révélés être très contrastés : certaines étaient associées à une baisse de la criminalité, d'autres à une hausse et d'autres encore à une stagnation.

À Kansas City, on a constaté que la diminution de la criminalité enregistrée par la police dans les quartiers où l'éclairage avait été rénové s'était accompagnée d'une augmentation dans les quartiers où il ne l'avait pas été. Bref la criminalité avait été déplacée mais non réduite.

Devant la faiblesse des résultats statistiquement significatifs obtenus ainsi que des preuves de l'impact de l'éclairage sur la sécurité, les conclusions suivantes ont été citées :

*« Nous pouvons prédire que l'éclairage est efficace dans certains endroits, inefficaces dans d'autres, et contre-productif encore dans d'autres circonstances... »*

*L'éclairage a reçu une attention considérable. Les procédures d'évaluation sont faibles et les résultats sont hétérogènes. **Nous ne pouvons avoir qu'une confiance minime dans le fait que l'éclairage prévient le crime...***

*En l'absence de meilleures théories sur quand et où l'éclairage peut être efficace, et de procédures d'évaluation rigoureuses, **nous ne pouvons faire aucune affirmation sur la théorie prouvant la capacité de l'éclairage à prévenir le crime. Bref, l'efficacité de l'éclairage est inconnue.** »*

Mais il ne faut pas oublier l'effet de l'éclairage sur le sentiment d'insécurité : « *en particulier, alors qu'il n'y a aucune évidence statistiquement significative que l'éclairage routier a un impact sur le niveau de criminalité, spécialement si le déplacement de la criminalité est pris en considération, **il y a une forte indication dans le fait qu'augmenter l'éclairage – ou peut-être son uniformité – diminue la peur du crime** ».*

Vingt ans après, le « **National Institute of Justice** » du Ministère de la Justice des États-Unis a présenté un rapport bien plus complet sur les études précédentes (Sherman, Gottfredson, MacKenzie, Eck, Reuter et Bushway 1997), au Congrès des États-Unis, sur la prévention du crime, en **février 1997**.

« Nous pouvons spéculer que l'éclairage est efficace dans quelques endroits, inefficace dans d'autres, et contre-productif dans d'autres circonstances. »

« Considérez l'éclairage près des distributeurs de billets de banque placés à l'extérieur, par exemple. Un utilisateur pourrait se sentir plus en sécurité quand les distributeurs de billets et ses abords immédiats sont bien allumés. Cependant, ce même éclairage rend le client plus visible pour les délinquants qui passeraient par là. Affirmer que l'éclairage est vraiment utile dans ce cas n'est pas si évident. »

« L'éclairage a suscité une attention considérable. Cependant, les conceptions d'évaluation sont faibles et les résultats sont variables. **Nous ne pouvons avoir qu'une confiance très petite dans le fait qu'améliorer l'éclairage empêche toute criminalité**, en particulier puisque nous ne savons pas si les délinquants emploient l'éclairage à leur avantage. En l'absence de meilleures théories sur quand et où l'éclairage peut être efficace, et d'évaluations rigoureuses sur les effets plausibles de l'éclairage, nous ne pouvons faire aucune affirmation scientifique concernant l'efficacité de l'éclairage. **Bref, l'efficacité de l'éclairage est inconnue.** »

Schumacher et Leitner (1999) ont décrit le déplacement dans l'espace de la criminalité comme résultant de la vague de renouvellement urbain à Baltimore. Ils ont compté que la plus grande présence de personnel de sécurité, que l'accroissement de l'éclairage routier et du trafic piétonnier décourageaient l'activité criminelle dans les secteurs réhabilités.

« Cependant, **les taux de criminalité dans toute la ville** - et surtout dans le centre-ville - **sont restés à des niveaux élevés** en dépit de la réhabilitation. Ceci a suggéré que les programmes de renouvellement n'avaient pas éliminé, mais simplement **déplacé l'activité criminelle...** » en nuisant probablement de ce fait indirectement aux zones voisines qui se sont trouvées affectées par ce déplacement de la criminalité. Ils ont reconnu que de tels déplacements n'étaient pas désirés mais ont précisé que les programmes de renouvellement du centre de la ville ont produit beaucoup de revenus et ont amélioré l'image de la ville ».

**Loukaitou-Sideris, Liggett, Iseki et Thurlow** ont fait une étude en 2001 de l'effet de l'environnement bâti sur le crime, sur 60 arrêts d'autobus dans le

centre de Los Angeles : « Bien qu'il y ait eu des différences substantielles entre les arrêts, en ce qui concerne l'incidence de la criminalité, **aucune relation n'a été trouvée entre la criminalité et le manque d'éclairage** piétonnier aux arrêts de bus. » Ceci semble avoir étonné les auteurs de cette étude.

### Études au Royaume-Uni

Les premières études ont été menées par **Kate Painter, à la fin des années 1980**. Ces études ont été financées par des fonds provenant de fabricants d'éclairage), ce qui les rend un peu suspects quant à leur impartialité.

Ce sont des études de type « avant-après » (« pre-post ») basées surtout sur des « **enquêtes de victimisation** » (les habitants et leur entourage sont interviewés sur les faits de criminalité dont ils auraient été victimes pendant une certaine période).

Ces études de K. Painter prouvaient presque à l'unisson l'efficacité d'une augmentation de l'éclairage. Ces conclusions ont été reprises par la presse et par les politiques c'est-à-dire par l'opposition parlementaire. Cela a conduit à **mettre sous pression le Home Office** afin qu'il entreprenne sans délai des opérations d'amélioration ou plutôt d'augmentation de l'éclairage public dans les villes anglaises.

Certaines études ont malheureusement conduit à des intensifications des éclairages. Ainsi une autre étude de **Farrington et Welsh** basée sur la technique statistique de la méta-analyse - dont le but était de compiler les données à partir d'un certain nombre d'enquêtes séparées - a été publiée sur le site web du « **British Home Office** » et a quelque part incité le gouvernement britannique à lancer une campagne intensive pour l'éclairage **dans les années nonante** consistant à **installer des éclairages extérieurs plus lumineux, afin de réduire la criminalité**. Cette criminalité dans les rues a été analysée par après et a fait l'objet d'un rapport en **avril 2002**. Celui-ci a montré **une hausse de 28 %** !

Le **Dr Barry A. J. Clark** a entrepris d'analyser l'étude de Farrington et Welsh. Il a découvert une large gamme d'erreurs (13 différentes). **Paul Marchant (9)**, statisticien de la **Leeds Metropolitan University**, a également montré que Farrington et

Welsh utilisaient des méthodes statistiques incorrectes, ce qui, au moins dans certains cas, conduisait à des **conclusions en opposition avec la réalité des faits**.

**Atkins, Husain et Storey (1991)** ont entrepris une grande étude (10) apparemment complète sur le **renouvellement de l'éclairage dans Wandsworth**, une commune du grand Londres. En 1985, la ville de Wandsworth a lancé un programme de renouvellement complet de l'éclairage.

Cette étude a traité des impacts en matière de criminologie consécutifs à l'installation d'environ **3.500 réverbères plus lumineux**. L'intensité de l'éclairage a été multipliée par quatre. L'étude menée est une comparaison de type « avant - après » (« pre-post ») et se base sur une période de douze mois dans chacun des cas, avec une base de données comportant plus de 100.000 actes criminels rapportés par la police dans les zones de police de Battersea et de Tooting.

Cette base de données a été reliée aux dates et aux secteurs où les 3.500 nouveaux réverbères ont été installés, tout en se concentrant principalement sur les données pendant une année avant et une année après l'introduction des nouveaux réverbères dans 39 zones distinctes.

L'équipe de l'Université de Southampton qui a effectué cette recherche arrive à la conclusion que, « lorsqu'il est déployé sur une grande échelle, **un meilleur éclairage routier n'a que peu ou pas d'effet sur la criminalité**. La conclusion générale dominante... était un changement non significatif. »

Donc « **aucune preuve évidente n'a pu être trouvée et soutenir l'hypothèse que l'amélioration de l'éclairage routier réduit la criminalité**. Bien que quelques secteurs et quelques types d'actes criminels aient enregistré des réductions la nuit en comparaison avec la journée, le modèle global dominant était qu'il n'y avait pas eu de changement significatif. »

La seconde partie de l'étude a évalué les attitudes et le comportement des personnes résidentes, ainsi que leur expérience face aux actes criminels ou la délinquance qu'ils n'ont jamais témoignés à la police.

« Des enquêtes sociales ont été conduites sur un panel de résidents dans une zone où l'éclairage

a été renouvelé et une zone de contrôle (zone témoin) adjacente, et cela avant et après le renouvellement de l'éclairage. **Le sentiment de sécurité a été améliorée**, dans les zones où l'éclairage a été renouvelé, pour les femmes qui ont l'habitude de circuler seules à pied, dans la rue, après la tombée de la nuit.

Mais **peu d'autres effets statistiquement significatifs** ont été découverts. **Aucun changement dans les faits** qui n'ont pas été témoignés à la police - actes criminels, harcèlement ou actes délictueux « de passage » - n'a pu être détecté. **Néanmoins la réaction des résidents vis-à-vis du renouvellement de l'éclairage était globalement favorable**. Il s'agit sans aucun doute d'une mesure populaire.

Les conclusions ont été que bien que l'éclairage routier ait été bien accueilli par le public et qu'il y ait une plus grande assurance pour certaines personnes craintives quant à leur utilisation des lieux publics, **l'introduction du nouvel éclairage routier à grande échelle ne réduit pas la criminalité**. »

Ramsay et Newton (1991) ont passé en revue la littérature et « ont conclu qu'un meilleur éclairage routier a peu d'effets prouvés sur la criminalité réelle ».

« Néanmoins, la peur du crime a diminué avec un éclairage plus lumineux et il y avait une confiance considérable du public dans l'éclairage en tant que mesure de prévention du crime.

Lors d'entretiens avec **plus de 300 cambrioleurs expérimentés**, **l'éclairage n'a pratiquement pas été mentionné comme moyen de dissuasion**.

Lors d'entretiens avec **45 voleurs de rue**, il faisait sombre dans seulement environ un huitième de toutes les infractions, l'heure de la journée était considérée comme sans importance et seuls deux voleurs ont mentionné l'obscurité comme facteur contributif. Il y avait un manque de préoccupation similaire concernant l'éclairage dans le choix du lieu du vol.

Dans les interviews de près d'**une centaine de voleurs de voitures**, un seul a mentionné les places de stationnement non éclairées comme aidant le vol, mais près d'un quart des voleurs ont mentionné l'isolement. Dans les deux séries d'entretiens, le fait d'être vu en train de commettre le crime

*n'était pas une grande préoccupation pour les délinquants, car les passants étaient généralement considérés comme ne faisant pas attention ou ne prenant aucune mesure. »*

## **Autres études et analyses**

Le « **Guide de l'éclairage urbain 2000** » (11) de la **Commission Internationale de l'Éclairage (CIE)** précise que « *la plupart des études sur les liens entre criminalité et éclairage public ne permettent pas de tirer de conclusion* ». Par contre le sentiment de sécurité reprend sa place car « *ce qui semble établi, c'est la croyance commune que l'éclairage public diminue localement la criminalité* ».

En résumé, « *les études à relativement court terme faites aux Etats-Unis semblent indiquer qu'il n'y a aucun effet global que la quantité de lumière ou l'éclairage extérieur augmenteraient ou diminueraient les taux de criminalité réels.* »

## **Éclairages de sécurité : pas n'importe quoi !**

D'après les forces de police, les sociétés de gardiennage et de sécurité, le système le plus efficace n'est pas l'éclairage permanent, mais celui qui s'allume à l'approche d'une personne (cambricoleur ou non) ou d'un véhicule et plutôt de manière à éblouir le cambrioleur, mais pas les véhicules de passage ni les usagers d'un site.

D'après l'association anglaise **Institution of Lighting Engineers (ILE)** des ingénieurs en éclairage (12), l'utilisation de lampes trop puissantes (supérieures à 150 W ou à 2.000 lumens) provoque trop souvent de l'éblouissement et crée des zones d'ombre qui peuvent constituer des caches pratiques pour des criminels.

L'ILE préconise l'utilisation de projecteurs avec détecteur de mouvement, à condition que celui-ci soit bien dirigé et bien réglé. Ceci afin de ne pas s'allumer sans raison et finir par constituer une gêne pour le voisinage (lumière intrusive et éblouissement).

N'oublions pas que la lumière nocturne favorise

les attroupements avec toutes ses conséquences désagréables : discussions animées, bruits de moteurs, claquements de portières et parties de foot tardives...

## **Que conclure ?**

L'éclairage nocturne extérieur prévient-il le crime ? La réponse est que personne ne le sait. Des études aux États-Unis et en Europe ont examiné cette question et elles ne sont parvenues à aucune conclusion applicable à la société, traitée comme un ensemble. Certaines études suggèrent que l'éclairage d'un quartier ou d'un parc réduit la criminalité locale.

Ces types d'études souffrent souvent d'un mauvais contrôle, d'une méthodologie scientifique médiocre et d'une incapacité à inclure un suivi à

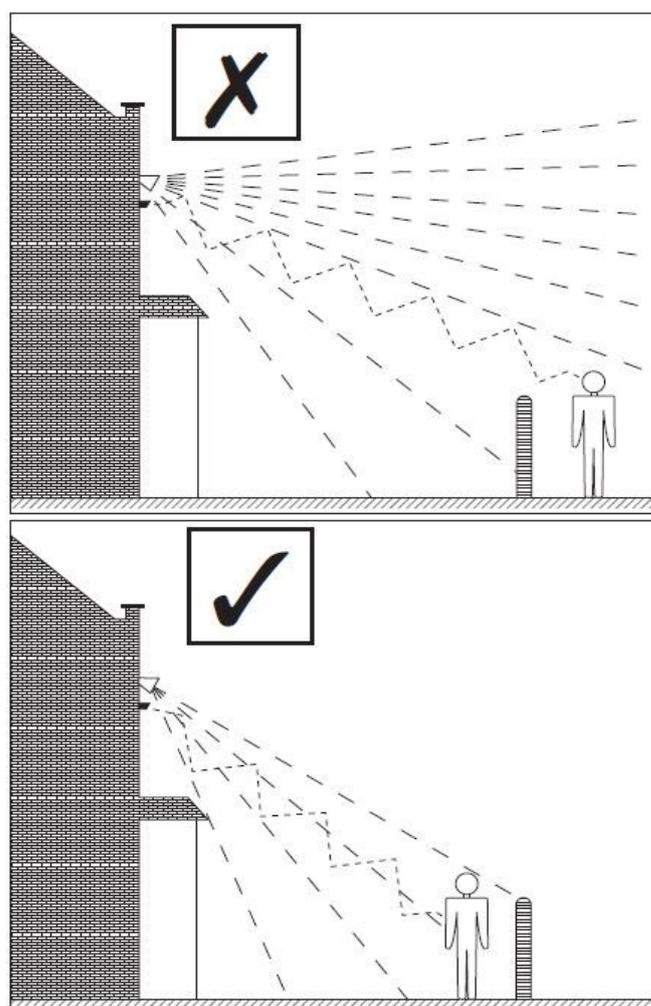


Figure 5. Mauvaise et bonne pratique pour diriger le flux lumineux dans un éclairage de sécurité domestique (ILE)

long terme. D'autres études ne montrent pas changement significatif du taux de criminalité après l'installation d'un éclairage.

S'il était si facile de réduire la criminalité avec l'éclairage, alors maintenant nous aurions déjà fait beaucoup de progrès en cette matière. Nos villes et nos campagnes n'ont jamais été aussi lumineuses, mais avec un taux de criminalité toujours bien présent.

Pendant très longtemps, on a utilisé des méthodes d'analyse statistiques très peu rigoureuses, en négligeant la réflexion sur la taille et les limites de la zone étudiée et surtout sur les zones et les périodes de contrôle.

En effet, que signifie une baisse du nombre de délits sur le quartier après son ré-éclairage si, par ailleurs, la délinquance a diminué dans toute la ville du fait d'autres facteurs non contrôlés ? Ou encore, une augmentation du nombre de délits dans un quartier connexe, sachant qu'on a pu parfois enregistrer des effets pervers de déplacements de la délinquance ? Enfin, en plus de toutes ces imprécisions de méthodes, il faut remarquer que le doute a été jeté sur la rigueur et l'impartialité de ces études du fait qu'elles ont souvent été financées par des industriels du domaine.

Finalement, bien que certaines études soient pourtant parvenues à la conclusion qu'une « *amélioration* » de l'éclairage permet de réduire les taux de criminalité, **nombre d'experts restent incrédules sur la capacité réelle de l'éclairage à diminuer la criminalité.**

Il faut donc conclure que d'une part, l'éclairage ne peut pas être une panacée. L'efficacité d'un ré-éclairage, comme mesure de prévention à grande échelle, n'a pas été prouvée ; en particulier, le fait que les effets de l'éclairage peuvent être négatifs (par exemple sur les vols dans les voitures qui peuvent devenir plus fréquents à cause d'une augmentation du nombre de voitures garées et d'une meilleure visibilité des cibles à l'intérieur des voitures). D'autre part, ponctuellement, l'éclairage peut apporter de réelles améliorations en termes de criminalité effective pour des zones particulières bien ciblées.

Dans un village ou un quartier aux rues désertes après une certaine heure, on peut franchement s'interroger sur le service rendu à la population par un éclairage allumé toute la nuit.

En résumé, comme nous le dit Claude Bottamedi, Chef de corps d'une zone de police dans un article de securenews ([www.secunews.be/](http://www.secunews.be/)), « l'éclairage public peut avoir un effet :

*Positif : en augmentant la visibilité, il empêche les auteurs de se cacher pour commettre leurs méfaits et, indirectement, il encourage les citoyens à fréquenter les lieux concernés, permettant ainsi ce qui est bien connu des criminologues, un contrôle social informel (diffus) ;*

*Neutre : augmentation ou diminution de l'éclairage n'ont pas d'effet sur le taux de criminalité ;*

*Négatif : de manière inattendue, l'éclairage public favorise certains délits, notamment en rendant particulièrement visible un butin potentiel ou d'éventuelles victimes voire, en permettant de s'assurer que les circonstances sont favorables pour commettre un délit (absence de patrouilles de police, facilités de fuite, etc.). »*

## SOURCES

NB : il se peut que certains liens internet « disparaissent » au fil du temps. Mais les liens internet inscrits ci-dessous étaient parfaitement **consultables le 6 août 2022**.

- (1) MOSSER Sophie, « Eclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs », ;Déviance et Société, 2007/1 (Vol. 31), p. 77-100. DOI : 10.3917/ds.311.0077. ; <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2007-1-page-77.htm>
- (2) Pia Struyf, Prof. Dr. Els Enhus, Dr. Tom Bauwens, Prof. Dr. Lucas Melgaço ; « Literature study: The effects of reduced public lighting on crime, fear of crime, and road safety » ; 2019 ; [https://www.west-vlaanderen.be/sites/default/files/2020-05/LiteratureReviewdefinitief\\_SmartLightConcepts\\_2Seas.pdf](https://www.west-vlaanderen.be/sites/default/files/2020-05/LiteratureReviewdefinitief_SmartLightConcepts_2Seas.pdf)
- (3) « Moniteur de sécurité 2018 - Grandes tendances » ; Police Fédérale <https://www.moniteurdesecurite.policefederale.be/moniteurdesecurite/2018/>
- (4) Aline DISTEXHE, Sébastien DORMAELS, Dennis HAMERLINCK, Jean-Lionel LACOUR, Lucas LEPRINCE ; « Rapport 2019 de l'Observatoire » BPS-BPV Bruxelles Prévention et Sécurité ; [https://safe.brussels/sites/default/files/2021-01/BPS\\_Rapport%202019%20Observatoire\\_FR\\_AS.pdf](https://safe.brussels/sites/default/files/2021-01/BPS_Rapport%202019%20Observatoire_FR_AS.pdf)
- (5) Statistiques policières de criminalité de 2015 ; [https://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/notes/note\\_explicative\\_2015\\_t4.pdf](https://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/notes/note_explicative_2015_t4.pdf)
- (6) B.A.J. Clark ; « Overview of Light and Crime Studies » ; [https://amper.ped.muni.cz/light/crime/html\\_tree/node4.html](https://amper.ped.muni.cz/light/crime/html_tree/node4.html)
- (7) B.A.J. Clark ; « Outdoor Lighting and Crime, Part 1 – Little or not Benefit » ; Version of 2002-11-26 ; <https://asv.org.au/light-pollution>
- (8) B.A.J. Clark - « Outdoor Lighting and Crime, Part 2 – Coupled Growth » ; Version of 2003-05-23 ; <https://asv.org.au/light-pollution>
- (9) Paul R. Marchant ; « Failing To Measure Any Effect Of Increased Lighting On Crime : A reply to Profs Farrington and Welsh »
- (10) Stephen Atkins, Sohail Husain et Angele Storey ; « The Influence of Street Lighting on Crime and Fear of Crime » - Crime Prevention Unit Paper N°28 ; London - Home Office – 1991 ; [http://www.modresvetlo.cz/PDF/The\\_Influence\\_of\\_Street\\_Lighting\\_on\\_Crime\\_and\\_Fear\\_of\\_Crime.pdf](http://www.modresvetlo.cz/PDF/The_Influence_of_Street_Lighting_on_Crime_and_Fear_of_Crime.pdf)
- (11) « Guide to the lighting of urban areas » ; Rapport CIE – 136 (2000) ; [http://perso.lcpc.fr/roland.bremond/documents/CIE\\_136.pdf](http://perso.lcpc.fr/roland.bremond/documents/CIE_136.pdf)
- (12) « Domestic exterior lighting : getting it right » ; Guidance Note 9/2019 - Institution of Lighting Engineers (ILE) ; <https://theilp.org.uk/publication/guidance-note-9-domestic-exterior-lighting-getting-it-right/>



**ascen**  
**ASCBEN**

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU CIEL ET DE  
L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES (ASCEN)

**ASBL**

7, rue du Dolberg B-6780 Messancy

N° d'entreprise : 0809.876.952

RPM Tribunal de l'Entreprise de Liège

Compte BNP-Paribas-Fortis BE06 0015 74564 422

[WWW.ASCEN.BE](http://WWW.ASCEN.BE)

[info@ascen.be](mailto:info@ascen.be)